Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 140-2026 Point 4.8.9

Point 4.8.9 de l'ordre du jour
Tarif d'inscription 2026/2027 pour les auditeurs libres

EXPOSE DES MOTIFS :

L'université permet, dans la limite des places disponibles, au public qui ne poursuit aucune diplomation ou certification, d'assister à la plupart des cours magistraux dans les différentes disciplines.

Ces auditeurs ne peuvent pas participer aux travaux dirigés et aux travaux pratiques ; ils ne sont pas autorisés à se présenter aux examens.

Le droit annuel d'inscription qui leur est demandé n'est pas modifié pour l'année 2026/2027 et s'élève à 80 euros.

La CFVU a approuvé ces dispositions avec 32 voix pour.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, Vice-présidente Formation

Délibération :
Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le tarif d'inscription 2026/2027 pour les auditeurs libres.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	30
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 8 juillet 2026

La Directrice générale des services

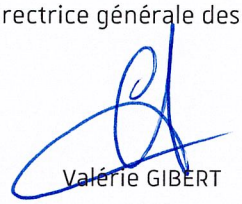

Valérie GIBERT